

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 10 FÉVRIER 2020 - 50^e ANNÉE - N° 1183 - 3,50 €

Dissuasion

Devant les officiers de l'École de guerre, le 7 février, Emmanuel Macron a prononcé un discours à la fois rassurant et confus. Il est rassurant de l'entendre annoncer la modernisation des composantes océanique et aérienne de la force nationale de dissuasion selon une ligne politique inchangée depuis soixante ans : « *La stratégie nucléaire de la France vise fondamentalement à empêcher la guerre* » ce qui exclut la participation à une « bataille nucléaire » ou à « une quelconque riposte graduée ».

D'autres aspects du discours laissent une impression de confusion. On comprend les aimables paroles sur le désarmement, qui n'engagent à rien. Mais affirmer que « *les intérêts vitaux de la France ont une dimension européenne* », c'est aller trop loin : nul n'ignore que les intérêts vitaux sont exclusivement nationaux et qu'un « dialogue stratégique » sur la force nucléaire avec nos partenaires s'en trouve privé de sens. D'autant plus que nos partenaires - surtout allemands et polonais - se sont placés sous la protection des États-Unis.

La confusion fait place à l'incohérence quand Emmanuel Macron déclare qu'il faut « *au niveau européen, maîtriser nos infrastructures maritimes, énergétiques et numériques* », tout en se déclarant fidèle à l'Otan et partisan d'une Union européenne figée comme lui dans la dogmatique du libre-échange.

Face à la Chine, c'est à l'échelle du continent européen, hors de l'emprise américaine, qu'il faut organiser la sécurité collective. ■



DR

Vive les communes !

Les élections municipales approchent. Avant de s'intéresser à la compétition entre les partis, c'est la question de la libre administration des communes qu'il faut examiner.

La commune est une collectivité aussi ancienne que notre histoire. Grande ou petite, elle est toujours aussi appréciée par les citoyens et sa libre administration est un principe fondamental que garantit notre Constitution. Tout n'est

pas idéal dans la vie communale. Les communes subissent une lente érosion de leurs pouvoirs en raison d'une intercommunalité trop souvent imposée et qui avantage les grands centres urbains. De plus, l'autonomie fiscale des

communes va être réduite en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation et la disparition programmée de nombreux services publics locaux affecte gravement la vie communale.

Pages 2 et 3.

Le souci du Politique

Le chef de la Maison de France a publié une remarquable réflexion sur « le temps du Politique » que commente Gérard Leclerc.

Il montre que le prince Jean a le souci de cet art royal médité depuis les origines de notre civilisation, mis en pratique par les Capétiens et repris par le général de Gaulle. Cette politique envisagée et vécue comme souci et comme service est toujours inscrite dans l'Histoire. Le comte de Paris ne la voit pas sous

l'angle de la nostalgie, mais comme un mouvement riche de dialogues et lourd de conflits entre les nations et les empires. Pour comprendre et orienter le cours de cette histoire, il faut que l'autorité politique dispose elle-même de la durée. La chronique de Gérard Leclerc en page 9.

Dans ce numéro :

Page 3 : La Navale à l'heure des choix.

Page 5 : L'Inde des conflits ethniques

Page 8 : La « sale affaire » Julian Assange.

Page 10 : Le Paris de Ruth Zylberman.

Page 12 : Éditorial
Moi et le chaos



DR.

Des communes en semi-liberté

Les 15 et 22 mars prochains, nous élirons nos représentants au sein des conseils municipaux des 34 968 communes françaises. Si elles bénéficient du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, elles restent sous la dépendance de l'État, ce qui laisse entière la question de la définition de l'intérêt communal.

Échelon administratif de « base », la commune est aussi la favorite des administrés, celle dont ils se sentent le plus proche, comme en témoignent les enquêtes sur le degré de confiance envers les élus. Personnes morales de droit public, elles sont gérées par le conseil municipal, élu au suffrage universel direct, lequel élit le maire, son exécutif.

Elles sont constitutionnellement protégées des empiètements de l'État par le principe de libre administration des collectivités territoriales, en vertu duquel « *dans les conditions prévues par la loi ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences* ». Le Conseil constitutionnel a rangé ce principe parmi les droits et libertés fondamentales inviolables, dans le cadre de la question prioritaire de constitutionnalité. Pour le Conseil d'État, il est une des libertés fondamentales protégées par la procédure du référé-liberté.

Les lois de décentralisation, adoptées à partir de 1982, ont remplacé la tutelle de l'État par un contrôle de légalité à poste-

rriori assuré par le juge administratif et leur ont confié de nombreuses compétences.

En outre, depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les communes restent les seules collectivités territoriales à bénéficier de la clause générale de compétence, qui donne une compétence de principe à l'organe délibérant, le conseil municipal, afin de les protéger contre les empiètements de l'État et ceux des autres collectivités territoriales.

Les principes les plus assurés ont cependant des limites. C'est en effet la loi qui précise le contenu de la libre admi-

nistration, qui se limite à des compétences administratives et exclut les compétences régaliennes. Par ailleurs, le Conseil constitutionnel a censuré peu de dispositions législatives la méconnaissant, se contentant de sanctionner les « *atteintes excessives du législateur* ». Quant au pouvoir réglementaire reconnu aux collectivités territoriales par la Constitution révisée en 2003, il se borne à l'exercice des compétences des collectivités et n'est conçu que dans les cadres de lois ou règlements nationaux.

Par ailleurs, il y a parfois loin des principes à la réalité où le

diabole se niche souvent dans les détails. Si les communes voient leur dépendance fiscale s'accroître (*voir encadré*), elles subissent aussi une lente érosion de leurs pouvoirs par la montée en puissance constante de la coopération communale. Il n'est pas question de contester son utilité pratique et sa nécessité, notamment pour la gestion des aires urbaines ou péri-urbaines. Mais le passage d'une intercommunalité volontaire à une intercommunalité imposée dépouille les conseils municipaux d'une partie de leurs pouvoirs, provoque une dépendance

Des ressources trop dépendantes de l'État

L'autonomie financière locale est une composante juridique du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. En application de ce principe, les ressources propres doivent représenter une part déterminante des ressources financières locales. Mais la définition très étendue des ressources propres, retenue par la loi organique, inclut des recettes qui échappent à tout pouvoir de décision des collectivités.

Les communes disposent de ressources temporaires (les em-

prunts) et de ressources propres (recettes fiscales, tarifaires et patrimoniales, transferts financiers de l'État et fonds structurels européens). Alors que leurs recettes fiscales proviennent désormais pour les trois quarts des dotations de l'État, les transferts de compétence, qui ont augmenté leurs dépenses contraintes et pesé sur leur budget, se sont faits dans le cadre d'une baisse des dotations de l'État. La suppression progressive de la taxe d'habitation réduira encore leur autonomie fiscale. La compen-

sation de la taxe d'habitation par la taxe foncière perçue par les départements va accroître les inégalités territoriales, la richesse locale étant très inégalement répartie, et inciter les communes à encourager la construction de résidences secondaires. Cette situation, qui a conduit à une véritable bronca des maires envers l'exécutif, est d'autant plus préoccupante qu'on assiste à la fermeture de nombreux services publics locaux, dont les effets ne seront pas compensés par le tout dématérialisé. ■

de fait des petites communes à l'égard d'ensembles plus vastes et renforce le pouvoir des grands centres et des métropoles, au détriment des territoires les moins peuplés.

Ce mouvement traduit la volonté des régimes et gouvernements successifs de réduire, au nom du dogme de la rationalité et de l'efficacité, aujourd'hui paroxystique, un émiettement communal qui trouve pourtant sa source dans la loi du 12 novembre 1789 érigeant en commune les communautés d'habitants (paroisses, villages...).

Cependant, au-delà des nécessaires mécanismes concrets d'organisation des coopérations et de contrôle, cette évolution des relations entre l'État et les communes – et les collectivités territoriales en général – met le doigt sur la question du rapport à la notion d'intérêt général. Est-ce l'État ou la collectivité décentralisée qui est le mieux à même de le défendre, voire même, oserons-nous, le plus légitime ? Le professeur Jacques Moreau distinguait les « *intérêts locaux spécifiques* » des « *intérêts nationaux* », considérant que « *la collectivité territoriale a vocation à gérer pour tous ses intérêts qui lui sont propres, dans la mesure où ils sont communs aux habitants dont la solidarité est tenue pour légitime* ». Une distinction qui mérite d'être méditée à l'heure du désengagement de l'État. ■

LAURENT LAGADEC.

La Navale, à l'heure des choix

Alors que la renaissance de notre industrie navale se confirme, avec les récents succès des Chantiers de l'Atlantique, une stratégie industrielle d'ensemble fait toujours défaut.

Deux milliards d'€ de commandes fermes, 14 millions d'heures de travail, de l'emploi pour plus de 4000 salariés... Ces chiffres donnent la mesure du contrat signé fin janvier entre MSC et les Chantiers de l'Atlantique pour la livraison de deux nouveaux navires de croisière. Avec les commandes déjà enregistrées – 11 paquebots, 4 bâtiments pour la marine nationale – la construction navale nantaise a désormais près de dix ans de carnet de commande devant elle. De quoi donner corps aux meilleures ambitions.

Ce succès, c'est d'abord celui d'une grande entreprise nationale, de ses dirigeants, de ses ingénieurs, de ses techniciens et ouvriers. Il marque la confiance qu'ont les grands donneurs d'ordre internationaux dans notre savoir-faire, le sérieux des équipes, leur excellence technique. C'est aussi la preuve que l'on peut gagner de grands contrats sans remettre en cause notre modèle social, en jouant sur la qualité, et non pas, comme le pensent certains, en nous alignant toujours plus vers le bas.



Les Chantiers de l'Atlantique, le cœur de la Navale française.

La réussite de Saint-Nazaire s'inscrit dans un contexte où notre industrie navale dans son ensemble retrouve des couleurs. La France y occupe désormais la 6^e place mondiale, la 3^e pour la croisière, elle règne sur la plaisance mondiale. De Cherbourg à la Vendée, de Marseille à la Ciotat, les carnets se remplissent, les effectifs s'accroissent. Elles sont loin, les années sombres, où l'on fermait les grands chantiers de Provence, où Alstom Navale se vendait pour une bouchée de pain au capital étranger !

C'est maintenant qu'il faut faire les bons choix. D'abord pour les Chantiers de l'Atlantique. On sait que le gouvernement a procédé à une « *renationalisation temporaire* » de l'entreprise, dans l'attente d'un accord avec le groupe public ita-

lien Fincantieri. Le partenariat avec le groupe cisalpin, leader mondial des navires de croisière, n'est pas en cause, mais les nouveaux succès du chantier nazairien changent la donne. L'État est fondé à rouvrir les négociations, à imposer à nos amis italiens un accord plus équilibré, une gestion à parité du futur ensemble.

Le moment est également venu d'investir dans la formation. A Nantes comme en Provence, on recrute difficilement ; le secteur dans son ensemble connaît une pénurie de main d'œuvre. Des initiatives ont été prises – « *campus naval* », création d'un centre professionnel à Saint-Nazaire – mais elles sont loin de répondre aux besoins. Il y a urgence à répondre à cette situation, à orienter davantage nos jeunes techniciens vers ces métiers d'avenir.

Il en est de même en matière d'innovation. De nouveaux créneaux sont identifiés : la construction de navires plus propres, conçus pour un tourisme durable, l'éolien offshore, la recherche océanographique et halieutique... mais les réalisations sont encore trop modestes. C'est d'un plan d'ensemble, conjuguant formation, recherche, investissement public et privé, dont notre industrie navale a aujourd'hui besoin.

HENRI VALOIS.

L'Écho du net

■ **Conseil d'État.** - Anicet Le Pors, ancien ministre, est conseiller d'État honoraire. Sur le site humanite.fr⁽¹⁾, il commente l'avis, très négatif, rendu par le Conseil d'État sur le projet de réforme des retraites du gouvernement. Il souligne d'abord le ton très inhabituel employé par la haute juridiction : « *Le Conseil d'État est une institution pour laquelle j'ai la plus grande estime, qui a joué, au cours de l'histoire de France, un rôle essentiel dans la fabrication des concepts qui constituent notre identité politique républicaine. Il a, vis-à-vis des autorités en général, une attitude de critique bienveillante qui se traduit par une grande prudence dans la formulation de ses avis. C'est sur cet arrière-plan qu'il faut juger celui qu'il vient de rendre sur*

la réforme des retraites, qui est très sévère. Je n'ai pas connu en trente années d'avis aussi ferme. Il s'agit, me semble-t-il, d'une manière de s'opposer à ce que j'appellerais une maltraitance de l'État de droit par le président de la République et le gouvernement. » Sévérité justifiée par le contenu d'un projet qui s'attaque à un pilier de notre modèle social : « *Le gouvernement bouleverse des pans fondamentaux de notre contrat social sans avoir analysé les conséquences de l'action qu'il propose. C'est pourquoi je parle de maltraitance de l'État de droit. Tel un démiurge, Macron n'admet aucune autorité morale ou spirituelle au-dessus de lui, sans prendre conscience qu'il outrepassé ses compétences. Ce qui se fait sur la réforme des retraites n'est pas acceptable. C'est tout à l'honneur du Conseil d'État de l'avoir signalé et au*

deshonneur du gouvernement de procéder ainsi. » Il dénonce le recours prévu aux ordonnances pour mettre en place la réforme : « *D'un point de vue juridique, les ordonnances ont rang de lois. On soumet au Conseil d'État, puis au Parlement un texte dont on ne peut pas évaluer la portée, ce qui est très grave.* » Ce qui l'amène à critiquer sévèrement le Président de la République : « *Emmanuel Macron est un homme dangereux. Ce qui se passe en ce moment le montre : la Cour de Cassation appelle Macron à respecter la séparation des pouvoirs. Évidemment, il est aujourd'hui excessif de parler de dictature. Mais il ne faut pas pour autant jouer avec la démocratie, comme Macron le fait. Il ouvre la voie aux forfaitures et risque à un moment d'être dépassé par plus violent que lui, dans une société complètement décomposée et désorganisée.* »

Enfin, Le Pors redit à quel point cette réforme n'a aucune raison d'être : « *Aujourd'hui, le produit intérieur brut par tête en France est le plus élevé que l'on ait jamais connu. En tenant compte de la démographie et des prix, chaque Français s'est potentiellement enrichi par rapport à il y a vingt ans. Comment se fait-il, dès lors, qu'il ne puisse pas bénéficier de cet effort de productivité global ? La réponse se trouve en analysant le partage de la valeur ajoutée nationale, qui est de plus en plus défavorable à la rémunération du travail et de plus en plus favorable à la rente. La France est pourtant un pays riche, qui a largement les moyens d'un modèle social de haut niveau.* » ■

LOÏC DE BENTZMANN.

(1). <https://www.humanite.fr/anacet-le-pors-le-conseil-d-etat-denonce-une-maltraitance-de-l-etat-de-droit-par-lexecutif>

Belgique : un désastre en douceur

Nul ne dépose de bombe. Aucune manifestation massive ne défile dans les rues. Pas de référendum illégal ou de revendication irrédentiste. Des médias français un peu distraits. Et pourtant la Belgique se languit dans une crise ministérielle dont on peine à comprendre tous les tenants et aboutissants.

Au moment où vous lirez cet article, la crise ministérielle belge aura sans doute dépassé les 420 jours et, rien ne dit que le chiffre de 541 jours – durée de la dernière grande crise, de 2010-2011 – ne va pas être dépassé. À moins que, d'ici là, le Roi décide de la tenue de nouvelles élections législatives. Même si une grande majorité d'observateurs s'accorde à reconnaître qu'elles n'apporteraient rien à la résolution de l'équation actuelle. D'informateurs en pré-formateurs, de binômes en monômes, de leaders de partis en personnalités éminentes, on se rencontre, on parle, on suggère, on tempête parfois, on remet des notes au Roi, puis on passe la main au suivant. Tout cela pourtant ne manque pas d'une certaine poésie : on parle de coalition suédoise, de bourguignonne, d'arc-en-ciel selon les coalitions éventuelles. On va même



Le roi Philippe, garant de l'unité nationale de la Belgique.

jusqu'à nommer des ministres démissionnaires.

Le casse-tête de la coalition. Pourtant, on sait à peu près où est la solution : un gouvernement fédéral qui regroupe socialistes, libéraux et chrétiens démocrates, avec peut-être les écologistes. Seulement voilà, cela suppose d'écarter la NVA (Nieuw-Vlaamse Alliantie – nationalistes flamands). Or, le CD&V (Christen-Democratisch en Vlaams – chrétiens-démocrates flamands) ne veut pas d'une coalition où les Flamands seraient minoritaires. Donc sans la NVA de Bart de Wever, pas de majorité. Mais si la NVA entre dans la coalition gouvernementale, les socialistes wallons, pre-

mier parti en Wallonie, s'en vont. Ils condamnent en effet la volonté de la NVA de faire évoluer les institutions belges vers le confédéralisme. Et le système politique vire très vite au blocage si les principaux protagonistes ont des positions trop éloignées.

Plus grave, l'idée qu'un gouvernement, pour être légitime, doit être majoritaire dans les deux principales communautés. La Belgique ne transcenderait donc pas les communautés, celles-ci étant la pierre angulaire du pays. Dès lors, en cas d'absence d'accord, la porte de la scission à l'amiable reste ouverte, selon certains. Mais outre le problème posé par le devenir de Bruxelles, se poserait aus-

si la question de l'avenir de la Wallonie. Le Luxembourg wallon ne serait-il pas tenté de s'agréger à l'autre Luxembourg ? Et la minorité germanophone ne se séparerait-elle pas aussi des Wallons ? Il ne resterait plus qu'à rattacher le reste de la Wallonie, si tant est qu'elle le souhaite, à la France. Si l'idée peut séduire certains, c'est oublier le goût de l'autonomie des villes wallonnes, qui, par leur caractère, se rapprochent davantage du Saint-Empire que de la République française. Sans oublier que cela impliquerait des modifications de frontières, précédentes fâcheuses. Rien ne dit qu'on ira jusque-là, c'est vrai, mais qui sait ? ■

MARC SÉVRIEN.

Les Faits majeurs

■ **Chine.** – En lutte contre le coronavirus, pathologie pour laquelle l'OMS reconnaît l'absence de traitement efficace, la Chine recense chaque jour davantage d'individus infectés et de décès. La barre du demi-millier de morts a été franchie en fin de semaine dernière. Par une tragique ironie, le docteur Li Wenliang, l'un des premiers à avoir alerté les autorités de son pays sur le danger représenté par le virus, figure parmi les victimes.

■ **États-Unis.** – Semaine noire pour les Démocrates... Le caucus de l'Iowa, qui ouvre traditionnellement les primaires d'investiture du parti à l'âne, a tourné au fiasco : des résultats partiels annoncés avec vingt-quatre heures de retard, des soupçons de fraude, des favoris malmenés... Pis ! Les enquêtes d'opinion ont révélé que les Américains ne soutenaient plus majoritairement la destitution du président Trump. Celui-ci a d'ailleurs été acquitté par le Sénat le 5 février, sans surprise.

■ **Roumanie.** – Trois mois. Le gouvernement dirigé par Ludovic Orban (libéral-conservateur) n'aura pas tenu un jour de plus, avant d'être renversé par une motion de censure déposée par le parti social-démocrate. Accusé d'avoir voulu détourner les règles électorales en prévision des élections municipales, Orban pourrait cependant être proposé à nouveau à la tête du pouvoir exécutif par le président de la République. A Bucarest, le risque d'enlèvement de la crise politique est sérieux

Voix étrangères

■ **La « vision » Trump pour Israël et Palestine.** – Au milieu de l'abondance de commentaires dans la presse internationale, la palme revient à l'éditorial de l'excellent quotidien de Genève, *Le Temps*, en date du 28 janvier, qui titre : « Un Proche-Orient sans oripeaux », et commente : « À la bonne heure ! Après trois ans d'attente, Trump a finalement dévoilé son "deal du siècle", supposé régler une fois pour toutes la question israélo-palestinienne. Ce plan est un scandale, une farce et une insulte à la raison. Mais il aurait aussi un bon côté s'il venait à être réellement appliqué. Il clarifierait enfin la situation au Proche-Orient, après plus d'un demi-siècle d'enfumage et de faux-semblants. »

Victoire donc du principe de réalité, la réalité telle qu'elle est, dit un responsable d'organisation

juive dans l'article de fond de la même édition, qui l'oppose aux « euphémismes qui sont d'ordinaire utilisés pour la décrire ».

Pour *Le Temps*, « de manière frontale et décomplexée, il s'agit aujourd'hui de rafler la mise dans les territoires palestiniens. L'enjeu n'est pas tant de trouver une "paix" dans la région que de tirer parti de cinquante ans de politique de "faits accomplis" menée avec une constance inaltérable sur le dos des Palestiniens ». Et l'éditorialiste de conclure : « Au débaras, l'incantation des "deux États vivant côte à côte" ; aux oubliettes, une Autorité palestinienne qui ne sert plus à rien depuis des décennies. Dévêtue de ses oripeaux, la situation peut en effet apparaître pour ce qu'elle est réellement : une population palestinienne "annexée" de fait, depuis longtemps, et qui, faute de souveraineté, doit aujourd'hui s'employer à réclamer des droits similaires à ceux

des Israéliens. »

Au Canada, tant *Le Devoir* de Montréal que *Le Globe and Mail* de Toronto s'affligent de « l'insoutenable solitude des Palestiniens ». Ils les encouragent à « résister à la tentation de tout rejeter d'emblée ». « Mort-né », comme l'appelle l'hebdomadaire britannique *The Economist*, le plan de Trump risquerait d'être suivi par quelque chose de pire que le statu quo. « Mahmoud Abbas, écrit le quotidien de Toronto, aurait dû engranger les aspects du plan qui lui sont favorables, comme la reconnaissance d'un État palestinien, et se déclarer prêt à discuter des modalités pratiques. » À faire tout l'inverse, il encourage ceux qui rejettent tout accord, le Hamas et l'extrême-droite israélienne. Et Toronto de rejoindre Genève : « Au lieu de rajeunir la solution à deux États, le plan Trump est un pas de plus pour l'enterrer. »

Y.L.M

L'ex-Empire des Indes revient à une Inde originelle, anti-moderne, unique et donc exclusive.

Conflits ethniques en Inde

PAR YVES LA MARCK.



Le Premier ministre indien, Narendra Modi, lors des élections générales du printemps 2019.

Depuis les élections de mai dernier qui ont donné une majorité absolue au Parti du Peuple Indien (BJP) de Narendra Modi, les choses s'accélérent en Inde. En août, il a été mis fin au statut particulier de l'État de Jammu et Cachemire, seul État musulman de la fédération (7,5 millions d'habitants). En novembre, la Cour suprême a donné le feu vert à la construction d'un temple sur le site de la mosquée démolie par la foule à Ayodhya en 1992, qui fut l'acte fondateur du mouvement de « renaissance » hindouiste. En décembre, le Parlement a voté un amendement à la loi sur la nationalité de 1955, tendant à faciliter la naturalisation des réfugiés appartenant à des minorités religieuses issues des trois pays musulmans environnants : l'Afghanistan, le Pakistan et le Bangladesh. Une mise à jour du recensement de 2010 doit commencer en avril où devraient figurer pour la première fois des informations sur la date et le lieu de naissance des parents. Dans un État déjà, l'Assam, entre Bangladesh et Myanmar, quatre ans avaient été nécessaires pour vérifier les titres de résidence des quelques 33 millions d'habitants. Généraliser la procédure à près d'1,4 milliard d'individus dépasse l'imagination. Si le BJP contrôle une majorité des 33 États fédéraux, les autres, une douzaine, ont déjà dénoncé toute velléité en ce sens.

Où est donc le problème ? L'ex-empire des Indes n'a jamais dépassé le traumatisme de la partition de 1947. La loi de nationalité identifie trois États musulmans à la périphérie de l'Inde actuelle mais qui ont participé de l'aventure impériale. La dynastie moghole qui a régné trois siècles et demi sur l'Inde du nord venait de Kaboul. Delhi, soutien du régime afghan, anticipe le retour en force des Talibans. L'Inde ressent un complexe d'encerclement, politique et militaire du côté du Pakistan, démographique et social du côté du Bangladesh. Islamabad est toujours l'ennemi, conforté hier par les États-Unis, aujourd'hui par la Chine qui en a fait l'axe de ses routes de la soie. Dacca est un fidèle allié de Delhi, mais l'Inde vit dans la phobie de l'immigration attendue du côté du delta du Gange : 250 millions de musulmans sur des terres majoritairement envahies par la montée des eaux. Ce fut le déclencheur des mesures de contrôle de la population de l'Assam (sans grand résultat puisque les deux-tiers des 1,9 million de

sans-papiers identifiés se sont révélés être Indiens). L'exode des Rohingyas est un signe avant-coureur. Ces musulmans indiens, dont certains avaient été déplacés du Bengale par l'administration coloniale britannique vers l'ouest du Myanmar, ont été repoussés par la population bouddhiste et l'armée birmane vers le Bangladesh où ils sont parqués dans le plus gigantesque camp de réfugiés au monde, Cox's Bazar, où tentent de survivre 900 000 Rohingyas dont une moitié d'enfants. La Cour internationale de Justice de La Haye le 27 janvier a mis en garde contre un risque de génocide.

Une politique d'accueil très sélective. L'Inde offre la naturalisation aux réfugiés membres de huit minorités religieuses de ces trois pays : bouddhistes, jaïns, parsis, hindous, sikhs et chrétiens. L'absence, dans la liste, des musulmans – qui a choqué – allait de soi puisque dans ces trois pays ils ne sont pas minoritaires mais majoritaires ! On n'imagine pas la loi indienne favoriser des réfugiés musulmans. La loi ne parle non plus ni de la Chine, du Sri-Lanka ou du Myanmar qui ont des minorités musulmanes ouïgours, tamouls ou Rohingyas. Par contre, l'Inde a accueilli les réfugiés tamouls

hindous décimés à la fin de la guerre civile cinghalaise et, depuis longtemps, les réfugiés tibétains à la suite du Dalaï-Lama. S'agissant de la nouvelle loi, il est à remarquer qu'à côté de sept minorités qui sont originellement indiennes, le gouvernement Modi a ajouté les chrétiens souvent ressentis comme étrangers en Inde. Il devrait ainsi s'attirer la reconnaissance des communautés chrétiennes, sensibles aux persécutions dont sont victimes des chrétiens au Pakistan.

Le problème est donc à considérer sur le plan de l'ensemble du sous-continent et non de la seule Inde des Brahmanes. L'application de plus en plus stricte des règles de vie et de comportement hindouistes traditionnels dans les États « observants » a également pour effet de les éloigner des États « indifférents » et d'introduire une division intérieure entre deux Indes, une réputée centrale, « l'Inde au cœur », l'autre rejetée aux périphéries. Au niveau national, la généralisation de ces règles se heurte à la Cour suprême, gardienne de la Constitution plurielle et séculière de l'ensemble fédéral. En revanche, au niveau des États, pour ceux qui ont une majorité BJP, les activistes hindous ont eu loisir d'appliquer l'interdiction de l'abattage des vaches et de leur consommation, qui pénalise l'une des principales activités économiques des musulmans, et de faire respecter une sorte d'ordre moral qui est un des facteurs du surgissement du problème du nombre des viols. Deux cents millions de musulmans indiens (14 % de la population) deviennent peu à peu « invisibles », privés de toute représentation politique.

L'un des objectifs électoraux du gouvernement Modi est de conquérir le Bengale occidental (capitale Kolkata, ex-Calcutta), l'État le plus vulnérable à la pression sociale du Bengale oriental, devenu le Bangladesh, et qui compte déjà un fort pourcentage de musulmans. Longtemps citadelle communiste, l'État avait presque basculé aux dernières élections vers le BJP. L'idée non avouée est de constituer sur toute la façade orientale une barrière solide face aux éventuels futurs assauts de réfugiés en provenance du Bangladesh.

Le danger n'est pour l'instant qu'un fantasme. Le nombre de résidents nés à l'étranger ne serait pas de plus de 5 millions, sur près d'1,4 milliard. Cela signifie que l'Inde est sans doute l'un des pays les plus homogènes au monde. ■



DR.

Le Conseil de sécurité de l'ONU. Devant l'urgence climatique, c'est là que la France devrait proposer un plan d'urgence pour sauver la planète.

Écologie : à quels niveaux agir ?

Le changement climatique est issu de plusieurs causes, dont une au moins est de la responsabilité directe de la société : la gestion ultralibérale de notre monde, avec ses deux postulats : « Tout doit être exploité dans le seul but de produire de l'argent », et « l'exploitation se fait sans assumer aucune responsabilité sur ses conséquences ». Il s'agit bien d'un problème global, qui en tant que tel doit se résoudre à tous les échelons : mondial, national, individuel.

Au niveau mondial, l'échec complet de la COP 25 a montré que les méthodes appliquées par les groupes intergouvernementaux ne fonctionnent pas. Il est inutile d'espérer que le volontarisme non coercitif du « concert des nations » puisse agir à lui seul. Ce qui ne doit étonner personne, puisque les gouvernements veulent bien limiter les dégâts que produit le fonctionnement de notre société sur l'environnement, à la condition de ne rien toucher au fonctionnement de cette société. Un changement de paradigme est pourtant indispensable mais il ne peut se coordonner qu'au niveau des Nations-unies, qui, seules, ont la légitimité nécessaire pour définir/imposer une politique écologique mondiale. Mais plus par le biais de structures périphériques, comme la Convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dont la COP25 a démontré l'inefficacité.

Il s'agit d'une question de sécurité mondiale. C'est donc bien au Conseil de Sécurité des Nations unies, seule instance possédant encore quelque autorité institutionnelle, de prendre les choses en main. On voit le rôle que devrait jouer

notre pays, qui y dispose d'un siège permanent et d'un droit de veto. Faire voter des décisions « écologiques », avec l'appui des autres membres permanents, devrait être l'une de ses priorités. Ce privilège, qu'il partage avec les États-Unis, la Russie, la Chine et le Royaume-Uni, lui donne une responsabilité particulière dans le monde, puisque parmi ces cinq partenaires, pour de nombreuses raisons impossibles à énumérer dans cet article, il est sans doute le seul qui semble pouvoir s'élever au-dessus d'intérêts strictement nationaux. C'est son devoir de mettre d'urgence un projet écologique pour notre planète sur la table des négociations et de tout faire pour que la diplomatie internationale le prenne au sérieux.

Cela confirme également que rien ne peut se passer au niveau mondial si les nations n'ont pas une vision claire de ce qui doit être réalisé. Elles sont les seules à pouvoir mettre en musique une politique écologique, mais cela exige plusieurs conditions qui sont loin d'être réunies, dans la plupart des pays et en particulier dans le nôtre. Il faut que la France adopte une vision d'ensemble de l'écologie politique, vision dont elle

ne dispose toujours pas : si le gouvernement actuel a pu énumérer quelques actions urgentes à entreprendre, il manque complètement d'approche globale. Pis encore, il se refuse à en avoir une qui puisse entraver le libre jeu du marché. Il faut ensuite qu'il puisse exercer ses pouvoirs de décision en pleine indépendance. Or, il a délégué la plupart de ses leviers d'action à l'Union européenne, qui a bien montré, lors de la COP 25, que l'écologie était le moindre de ses soucis. Il faut enfin une méthode. Le petit jeu des lois ponctuelles, disparates et contradictoires (comme l'augmentation « écologique » de la taxe sur les carburants jointe à la destruction préméditée de toutes les alternatives au transport routier) est évidemment absurde. C'est le plus sûr moyen d'écœurer les citoyens de l'écologie et de les dissuader de tout effort pour protéger l'environnement. Une politique écologique, nous l'avons dit et répété, exige une vision globale du fonctionnement d'un pays. Cela signifie pouvoir planifier et organiser les activités. Comment peut-on, par exemple, imposer une politique écologique de l'énergie, tout en s'interdisant d'agir sur aucun levier, puisque toute l'énergie est

privatisée ou en voie de l'être ?

C'est également aux nations qu'il appartient d'encourager et de canaliser les actions citoyennes. Ce genre d'actions est d'autant plus facile à lancer que beaucoup les réclament, qu'une part de plus en plus importante de l'opinion publique se sent concernée par l'écologie et apparemment prête à agir. En toute rigueur, ce désir d'action pour « le bien de la planète » semble une bonne chose. Gaël Giraud le disait : pour éviter « un désastre humanitaire dès la fin de ce siècle, la transition écologique peut constituer le véritable projet collectif qui manque si cruellement à nos sociétés financiarisées ». Mais ce n'est pas si simple : une telle dynamique populaire, si elle n'est pas régulée par un pouvoir national, présente des risques, et il faut s'en préoccuper.

Agir pour rendre « écologique » le fonctionnement de nos sociétés a, en effet, un coût économique et social. Cela exigera inévitablement des sacrifices, donc une motivation, un objectif, disons-le : une transcendance. Tant qu'aucun but clair n'est identifié, on voit mal ce qui pourrait pousser les individus à sortir de leur confort, de leur routine. Or, dans notre société, tout ce qui pouvait servir de but « non financiarisé » a été soigneusement éliminé. Nous nous sommes enfermés dans une vision matérialiste absolue du monde, et nous avons éradiqué tout ce qui pouvait la contredire. C'est ainsi que les religions, entre autres, sont considérées comme des scories du passé, dans un système scientifique qui « n'a plus besoin de cette hypothèse », comme disait Laplace. Corollaire de ce choix de société : si nous savons de mieux en mieux comment fonctionne le monde, nous n'avons plus aucune idée de la place et du rôle que nous y tenons. De ce fait, nous nous trouvons à l'heure actuelle, au moins dans les sociétés des pays riches, dans une situation étrange : nous sommes à même de changer complètement le monde, mais nous ne savons pas pourquoi nous le ferions et nous n'avons aucune motivation puissante pour le faire. Alors, à défaut, en attendant, on prend des mesurées sous la pression du public, sachant qu'elles ne servent à rien. Peut-être justement parce qu'elles ne servent à rien.

Un manque de raisons d'agir ? Cette absence d'explication eschatologique a des effets visibles dans bon nombre de domaines : pour donner un cas extrême, les jeunes « radicalisés » la recherchent dans le militantisme islamique. Mais, pour en montrer des effets à un niveau beaucoup plus banal, le succès des « cérémonies civiles », par lesquelles nous espérons combler le vide spirituel où nous nous trouvons, en remplaçant les rites religieux (mariages, baptêmes,



Greta Thunberg, lors de la grève pour le climat, en mai 2019.

« Rien ne peut se passer au niveau mondial si les nations n'ont pas une vision claire de ce qui doit être réalisé. »

funérailles...) par des rituels privés de toute transcendance, éclaire bien ce besoin que nous ressentons, mais dont nous ne connaissons plus la cause. Plus encore que de projet, nous sommes en manque de raisons d'agir.

Nous voilà donc devant la conjonction remarquable : un vide spirituel, un besoin urgent de réglementation écologique et l'existence potentielle d'un « projet collectif ». Que rêver de mieux ? Malheureusement, pour le moment, devant l'incapacité des nations à agir, ce sont les groupes de pression qui occupent le terrain, comme ceux qui ont montré leur force et leur capacité de mobilisation à Madrid lors de la COP25. Entraînée par Greta Thunberg, une foule immense s'est rassemblée sur le thème : « Si personne ne fait rien, nous allons agir nous-même. » Ces actions locales et populaires, qui s'expriment par exemple au travers de groupes comme Extinction Rebellion, ont le vent en poupe. Mais elles présentent le risque majeur de simplifier la réflexion en la transposant sur le mode binaire. En appliquant partout la grille du Bien et du Mal, elles s'interdisent toute analyse objective et peuvent même aboutir au résultat contraire de celui que l'on recherche. En Allemagne par exemple, le rejet du nucléaire, « Mal suprême », a fait de ce pays l'un des plus gros pollueurs d'Europe. De plus, comme ces mouvements s'adressent surtout à des citoyens qui n'ont plus avec l'écosystème que des liens fantasmés, et ne sau-

raient probablement pas distinguer un mouton d'une chèvre, leurs motivations peuvent vite devenir absurdes.

Nous l'avions déjà noté dans *Royaliste* (n° 857/avril 2005), un précédent existe, une sorte d'expérience à petite échelle : le retournement rapide et presque complet de l'image du tabac. De produit valorisant dans les années 70, il est devenu une valeur négative en 2000, malgré les efforts et les moyens colossaux mis en œuvre par les fabricants de cigarettes. Une campagne de communication a tenté, à partir de bases objectives (les risques de santé publique), d'imposer un message contraignant (rejet du tabac). Absolument ignorée au départ, la campagne anti-tabac n'est devenue efficace qu'en passant d'un type classique de campagne thérapeutique à un type moral : il ne faut pas fumer, non pas parce que c'est mauvais pour la santé (donc pour l'individu), mais parce que c'est Mal et antisocial. Alors seulement a-t-elle commencé à avoir du succès.

On voit bien, au vu de cette expérience, comment la société peut basculer d'une critique objective à un jugement moral et le risque de tomber dans une sorte de religion, d'intégrisme de l'écologie n'est pas à prendre à la légère. Il n'y aura rien de plus simple que de manipuler les gens, puisque, d'une certaine façon, ils le réclament, et que l'écologie reste un mystère pour beaucoup. Pire encore, on pourra les pousser à réclamer, en toute bonne foi, des politiques dommageables pour l'environnement, par incompréhension et méconnaissance de l'écologie. Ce n'est pas une possibilité théorique : il existe nombre de groupes prêts à jouer de l'inquiétude écologique pour arriver à des fins particulières, très éloignées du bien commun. Dans le dernier *Spectacle du Monde* (n° 619), le climatologue Richard Lindzen nous en dresse une liste très inquiétante. Oui, il faut se méfier de l'instrumentalisation des résultats du GIEC par des groupes dont les motivations n'ont rien à voir avec la réalité du changement climatique, et qui ont tendance à « forcer le trait » pour influencer les populations et les faire agir dans le sens (étroit) de leurs intérêts particuliers.

Le temps nous est compté ; les besoins de changement à tous les niveaux, de l'individuel à l'international, sont urgents, mais le risque que ces changements tournent à l'intolérance intégriste n'est pas à prendre à la légère. C'est à l'État d'orchestrer le désir et ce besoin d'une « révolution écologique », sans laisser la population sombrer dans des approches manichéennes, dont les dommages pour la société seraient pires encore que les bienfaits éventuels sur l'écosystème. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

La « sale affaire » Julian Assange



DR.

Alors que le fondateur de Wikileaks continue d'inspirer de la sympathie en France, les conditions de son incarcération au Royaume Uni font l'objet d'un curieux embargo, sur lequel nos dirigeants et nos médias sont bien silencieux.

Il y aurait pourtant de sérieuses raisons de s'y intéresser. Autorisé à téléphoner, la veille de Noël, le captif déclarait : « *Je meurs lentement ici.* »⁽¹⁾ Son interlocuteur britannique, le journaliste Vaughan Smith ajoutait : « *Propos confus, parole lente, il est tenu en isolement cellulaire 23 heures par jour, apparemment sous psychotropes.* » Le grand blond, dont les divulgations faisaient trembler les autorités américaines, « *arrive à peine à prononcer son nom et sa date de naissance* »⁽²⁾. Un représentant spécial de l'ONU – après examen par des spécialistes – as-

simile le traitement qu'il subit à la torture psychologique. De ce dossier trop lourd pour une analyse complète, retenons trois questions : est-il victime d'une mesure arbitraire ? que risque-t-il ? en quoi serait-il l'otage de la liberté d'information ?

Des amis anglais, interrogés, pensent qu'il n'y a rien à redire au sort d'Assange qui, en liberté sous caution, s'est dérobé à la justice. Accusé de viol en Suède et de peur d'être extradé vers les États-Unis, il a demandé asile à l'ambassade de l'Équateur à Londres, où il a passé sept ans reclus. Selon

eux, sa conduite ayant « incommodé » Quito, la protection lui fut retirée, et la police anglaise invitée à se saisir de lui. Que le tribunal lui assigne 50 semaines de réclusion pour attendre la décision d'extradition est une mesure de sûreté qu'on ne peut reprocher aux tribunaux de Sa Majesté. Dont acte. Mais nos correspondants prennent pour acquis des faits contestables et contestés. En Suède, la plainte pour viol a été classée sans suite en quinze jours. Assange, libre de se rendre en Angleterre, fait l'objet, dès son arrivée, d'une alerte rouge Interpol, au moment même où les révélations du Cablegate commencent à sortir. La Grande Bretagne l'arrête alors sans motif, puis le place en résidence surveillée. Assange demande l'assurance qu'il ne sera pas extradé vers les États-Unis ; garantie refusée. D'où sa « fuite » et l'exil diplomatique, jusqu'au 11 avril dernier, où Quito le livre aux Britanniques.

Assange n'a donc ni peine à purger, ni procédure engagée contre lui en Suède ou en Angleterre. Seule raison de la prison : le rendre disponible aux « cinq jours » d'audience qui, à partir du 24 février, trancheront de la demande d'extradition étatsunienne. Celle-ci

a retenu 18 chefs d'inculpation, notamment d'avoir mis en danger certaines sources, en publiant en 2010 250.000 câbles diplomatiques et environ 500.000 documents sur les activités de l'armée US en Irak et en Afghanistan. Cumul des peines de prison encourues : 175 ans.

Détention cruelle, obstacles à la défense, procédure d'exception – des assesseurs US siègent avec les magistrats britanniques – information asservie aux pressions américaines. Il est clair que se trame là une « sale affaire » où la force veut primer sur le droit. Quel droit ? La liberté du journalisme, car Assange n'est ni espion, ni lanceur d'alerte, mais journaliste et éditeur de presse au sens plein, avec pour clients les plus grands quotidiens de la planète qui ont publié ses documents. Pourquoi est-il persécuté et pas eux ? Et pourquoi la légion des humanistes ne se lève-t-elle pas pour lui ? Poser la question, c'est y répondre. Et c'est déjà briser un peu l'étau qui veut l'étrangler. ■

LUC DE GOUSTINE.

(1). <https://www.legrandsoir.info/julian-assange-depuis-sa-cellule-je-meurs-a-petit-feu.html>

(2). <https://www.les-crises.fr/julian-assange-ce-que-nous-savons-par-viktor-dedaj/>

Dans les revues

■ **Documentation photographique, 2019/5** – « Les espaces ruraux en France » est le thème choisi par la très pédagogique revue illustrée des éditions du CNRS pour une de ses dernières livraisons. Mais qu'est-ce que le rural ? Sa définition, « *statistique et symbolique, reste centrale, tant pour évaluer sa place dans la France métropolisée que pour envisager les lieux et formes des politiques d'aménagement* ». Le texte introductif, d'une lecture aride, rebuttera les amateurs de Gaston Roupnel, mais donnera des éléments de réponse à ceux qui veulent se déprendre de l'image d'une « campagne rêvée, authentique, bucolique, agricole, paysanne qui ne correspond qu'à l'image qu'en ont les Parisiens et non à la réalité des territoires ». En effet, « *de nouvelles interactions entre l'urbain et le rural s'inventent, de nouvelles rurali-*

tés viennent troubler le rapport villes/campagnes traditionnel ». Une succession d'articles qui couvrent des sujets aussi divers que, notamment, l'habitat, les services, la crise de l'agriculture, l'industrie ou le tourisme, et même les ZAD, donnent une représentation large de la nouvelle ruralité.

■ **Tous urbains, n° 27/28, sept. 2019** – Dans le dernier numéro de la revue de l'association éponyme, publiée par les PUF, Philippe Estèbe s'empare contre la distinction urbain/rural. Cette distinction « *a refait surface à la faveur du "sentiment d'abandon" exprimé par les élus, porte-paroles indignés d'électeurs victime du retrait de l'État* », à quoi s'ajoutent le retour de la catégorie villes moyennes et « *la vindicte généralisée de tous ceux qui n'en sont pas et qui en redoutent l'hégémonie* » à l'égard des métropoles. On assiste à une « *guerre des lieux* » qui a

pour objet de capter « *l'argent de l'État qui doit colmater les failles réelles ou fantasmées, des fondements de l'égalité des territoires* ». Il est temps, dit l'auteur, d'en sortir « *pour commencer à comprendre ce qui relie ces territoires. Et refaire de la politique* ». Largement consacré à la Chine, ce numéro aborde aussi la question de l'écologie politique urbaine « *mise au service de démarches délibérément anti-sociales* ». Il existe une version électronique de la revue avec de nombreux articles en lecture libre (tousurbains.fr)

■ **Futuribles, n°434, janv./fév. 2020** – La revue de prospective fondée par Bertrand de Jouvenel, s'intéresse au numérique comme enjeu social et politique. Elle propose un « *bilan d'étape* » sur les smart cities, plus de 20 ans après l'apparition de ce concept qui prétend rendre les villes intelligentes grâce au numérique, par une gestion optimisée des don-

nées locales. Si « *l'expression a fait florès dans la rhétorique de la transformation des villes* », force est de reconnaître que les programmes s'en réclamant sont « *loin des promesses initiales de transformation globale qui étaient annoncées* ». Les villes nouvelles, construites selon cette métaphore, « *ne dépassent pas le stade de réalisations expérimentales et restent des projets désincarnés* ». L'expérience menée par Toronto avec la collaboration de Google montre, quant à elle, le danger d'une « *transformation radicale de la ville, selon un schéma qui fait des données et de leur système d'exploitation le socle sur lequel la cité est pensée, et qui positionne l'opérateur privé, maître des données au centre de la gestion de la cité* ». À l'inverse, les projets français cherchent « *à associer les citoyens au mouvement de transformation qui est engagé en leur offrant des garanties sur leurs droits fondamentaux* ».



par Gérard Leclerc

Le regard politique princier

Il est entendu à l'âge démocratique que la politique est l'affaire de tous. Mais il y a loin du bel idéal de tous les citoyens tendus vers un bien commun ou une volonté générale à la Jean-Jacques Rousseau. On s'en aperçoit singulièrement lorsque ce sont les meilleurs qui font défaut, non par incompétence ou frilosité mais par crainte révérencielle du poids de la charge politique. J'y pensais ces jours-ci, en songeant au témoignage laissé par cet esprit supérieur qu'était George Steiner, qui vient de nous quitter. Dans une sorte de récit biographique, il faisait cet aveu : « *Je n'ai eu ni la compulsion ni le courage d'entrer en politique. En termes aristotéliens, cette abstention relève de l'idiotie. Elle donne aux brutes, aux corrompus et aux médiocres toute incitation et opportunité de s'y installer. Ma ligne politique se résume à essayer de conforter tout ordre social susceptible de réduire, ne serait-ce que marginalement, l'agrégat de haine et de douleur dans la condition humaine. Et qui ménage un espace de respiration pour l'intimité et l'excellence. Je me considère comme un anarchiste platonicien. Certes pas, j'en ai conscience, un ticket gagnant.* »⁽¹⁾

Anarchiste platonicien, ce n'est pas très loin, sans doute, de l'anarchiste conservateur à la George Orwell, à ceci près que l'auteur de 1984 ne dédaignait pas les engagements directs. Il y avait chez Steiner une défiance à l'égard de l'État et de tous les jeux politiques, qui le mettait toujours en position décalée, ne serait-ce qu'en vertu d'une exigence morale supérieure. Celle qu'il reconnaissait en Antigone. Pierre Boutang, qui avait le point de vue contraire, celui d'une héroïne légitimiste, n'était pas parvenu à le convaincre. Et pourtant, comment échapper au souci et à la nécessité du politique, sans lequel il n'y a ni bien commun, ni respect des personnes. Chez Platon, n'y a-t-il pas, de même que chez Aristote et Saint-Thomas, l'ardente obligation d'un art royal qui transcende toutes les objections, parce que la cité et le monde entier ne sauraient être abandonnés à l'anomie et à la déshérence ? Boutang y aurait ajouté la solidarité à l'égard du pauvre.

Le dialogue entre De Gaulle et le Comte de Paris. S'il y a une spécificité de cet art royal en France, elle se reconnaît tout entière dans la tradition capétienne. Et les héritiers de nos rois en portent la charge, en vertu d'une vocation quasiment ontologique. Ce n'est pas rien d'avoir fait la France, et nos princes continuent d'assumer cette continuité, même lorsqu'ils sont en retrait de la responsabilité directe de l'État. On s'en est aperçu avec le dialogue continu qui s'était instauré entre le général de Gaulle et le comte de Paris, grand-père du prince actuel. Pour l'homme du 18 juin, il n'y avait aucune personnalité équivalente, capable de partager ses réflexions sur les lignes majeures de l'action à mener pour la France dans le concert des nations. L'héritier de nos rois, de son côté, ne cessait d'entretenir le pays de ce qu'il pensait lui être le plus convenable, en dehors de toute appartenance partisane. Après son retour d'exil, à travers la rédaction de son bulletin, il pouvait s'adresser à tous les responsables, quels qu'ils soient, en raison de sa vocation de garant de

l'unité.

Le nouveau comte de Paris assume la même continuité et le démontre à travers des prises de position sur des questions essentielles, avec une hauteur de vue qui permet à tous de prendre la distance nécessaire à la compréhension des enjeux de la conduite de la France dans la conjoncture internationale. Ainsi vient-il de publier une déclaration importante : « *Il nous faut retrouver le temps du Politique.* » Le prince remarque qu'en dépit de ce qu'on nous avait annoncé en termes de fin de l'histoire, il nous faut constater qu'elle a continué de suivre son chemin : « *Comme toujours, l'Histoire résulte des relations entre les empires et les nations – des dialogues et des conflits qui se nouent et se dénouent au fil des alliances, des épreuves de force et des guerres.* » Est-ce par hasard ? Quelques jours plus tard, Emmanuel Macron prononçait un grand discours à l'école de guerre à Paris, à propos de l'actualisation de notre stratégie militaire, et singulièrement de notre force de dissuasion. Forcément, dans la position qui est la sienne, le président rejoint le prince parce qu'il est dans l'obligation de rendre un compte exact des rapports de force sur la planète. Cependant, il ne semble faire confiance que dans la régulation d'un droit international, dont le bien-fondé ne fait pas de doute, mais qui n'échappe pas aux objections formulées par un Jean-Claude Michéa.

Le rôle particulier du Politique. À ce droit il faut associer la régulation propre au marché, mais cela ne saurait suffire. Le prince marque sa différence à ce propos, en réclamant une réhabilitation totale de la dimension politique : « *La France a de nombreux atouts. Son existence millénaire lui donne une intelligence exceptionnelle des relations internationales et le fait qu'elle soit une grande nation sans volonté de puissance impériale devrait lui permettre de jouer un rôle décisif dans l'équilibre et la composition des États en vue des actions communes imposées par les impératifs sociaux et écologiques.* » Encore faut-il que les fonctions soient bien définies, selon l'esprit de notre Constitution, en distinguant le rôle particulier du Politique. Celui que de Gaulle avait incarné en son temps et qui ne se séparait pas d'un grand dessein et d'une ambition nationale « *articulée aux enjeux mondiaux* ».

Le comte de Paris, en digne héritier de son grand-père, poursuit dans la même continuité, qui est celle même de la plus grande tradition capétienne. ■

(1). George Steiner, *Errata. Récit d'une pensée*, traduction de P.E. Dauzat, NRF-Gallimard, 1998.

Le texte de Mgr le comte de Paris, *Le Temps du politique*, est publié sur le site du prince (<https://comtedeparis.com/>), ainsi que sur le site *la Couronne* (<https://www.la-couronne.org/>), où l'on retrouve les informations essentielles sur la famille royale, l'action et les prises de position de son chef.



Témoignage

■ **Nous autres du 209** - À l'occasion du 75^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, le 27 janvier dernier, Le Seuil a publié *209 rue Saint-Maur Paris X^e* de Ruth Zylberman. Ce livre vient compléter l'enquête menée par la cinéaste sur cet immeuble parisien, qui avait déjà donné lieu à la diffusion sur Arte en 2018 d'un documentaire presque éponyme, lequel ressort en DVD.

Le livre de Ruth Zylberman, ne ressemble à rien de connu dans la littérature : ni roman, ni enquête sociologique, ni chronique historique, ni journal. Le sous-titre le présente comme « *l'autobiographie d'un immeuble* ». De fait, tous les ingrédients de la biographie

s'y bousculent : consultation d'archives, enquêtes de terrain, recueil de témoignages...

L'auteur brosse d'abord le portrait du lieu : par la description qu'elle en fait, elle lui donne vie, par l'amour qu'elle lui porte, elle le fait exister. Elle retrace, ensuite, l'histoire de sa construction, de 1850 à nos jours, et esquisse celle de Paris, un Paris autrefois populaire, pauvre, laborieux et rebelle. Enfin, elle enquête sur ses occupants successifs. On y croise des Polonais (juifs, pour la plupart), des Italiens, des Bretons, des Auvergnats, des Portugais, des Kabyles, des Marocains... Des Parisiens tout simplement, ceux d'avant la boboisation.

L'immeuble présente la particularité d'avoir abrité une centaine de juifs dont dix-huit

furent déportés ; les autres ont échappé aux nombreuses rafles qui s'y sont succédées, notamment grâce à la solidarité des voisins. Si Ruth Zylberman s'attache à leur sort, elle inscrit leur histoire dans un temps long qui les conduit, dans les années 1920 et 1930, de la Pologne, la Russie, la Roumanie ou l'Allemagne à Paris, où ils trouvent refuge et participent à la vie locale en travaillant comme ouvrier et en militant au Parti communiste. Ils sont la partie d'un tout : « *Nous autres du 209* », aime à répéter l'un d'eux. Ruth Zylberman en a retrouvé certains en France, en Israël, en Australie, aux États-Unis... Quelques-uns se souviennent de presque tout, d'autres, de presque rien.

Reste une question : pourquoi le 209 rue Saint-Maur ? Ruth Zylberman avoue son obsession pour les immeubles de Paris qui sont à ses yeux « *un peuple vivant* ». « *Depuis que je marche à leurs pieds, toujours tête levée, j'ai appris à lire les signes qui distinguent chaque façade d'une autre, comme un visage se distingue d'un autre visage.* » Elle révèle les origines de sa démarche : « *Je rêvais d'une maison à explorer comme une terra incognita de fond en comble pour qu'enfin l'obsession s'épuise. Il s'agirait juste de choisir un immeuble avec lequel je n'au-*

rais aucun lien et dont, pourtant, je saurais tout. » Elle explique son coup de foudre pour le 209 : « *Après des années d'errance, j'étais prête à choisir un lieu comme on désigne une Terre promise. J'ai repensé à cette rue sans rien de remarquable, à cet immeuble sans rien de remarquable non plus. J'avais trouvé mon Amérique.* » Il faut dire que le 209 et ses habitants, particulièrement les familles juives qui y ont vécu, semblent entrer en résonance avec sa propre histoire et celle de sa famille. C'est là que la biographie devient autobiographie.

Si le livre complète utilement le film en élargissant son point de vue, on ne peut se priver du premier au profit du second ; il faut lire le livre et voir le film ; l'un comme l'autre parviennent à restituer le réel, chacun à sa manière. Dans le livre, Ruth Zylberman se dévoile ; dans le film, qui contient plusieurs pépites cinématographiques, elle s'affirme comme une excellente documentariste. ■

NICOLAS PALUMBO.

Ruth Zylberman, *209 rue Saint-Maur, Paris X^e. Autobiographie d'un immeuble*, Le Seuil, 2020 - *Les enfants du 209, rue de Saint-Maur, Paris X^e* - Documentaire de Ruth Zylberman et François Prodromides, Zadi Productions. Arte France, 2018, publié récemment en DVD par Arte productions.

Sur les écrans

■ **1917 (film de Sam Mendes)** - À l'heure où disparaît Kirk Douglas, l'inoubliable colonel Dax des *Sentiers de la Gloire*, les tranchées sont à nouveau dépeintes dans toute leur horreur par Sam Mendes, dans un film qui place ses exigences formelles (une construction en deux plans-séquence !) au service d'un effet d'immersion saisissant. Le jeune acteur britannique George McKay excelle dans le rôle du héros-combattant de cette mission mortelle derrière les lignes ennemies. Et si 1917 n'est pas exempt d'inexactitudes historiques, topographiques et stratégiques, jamais sans doute la Grande guerre n'avait été filmée avec un tel réalisme.

■ **Rendez-vous à Downton Abbey** - La fougue de Tom le chauffeur irlandais socialiste (A.Leech), la douceur d'Anna la femme de chambre (J.Froggatt), le mordant de Violet Crawley (M.Smith)

vous avaient sans doute manqués. Bonne nouvelle : le film *Downton Abbey*, sorti le 6 février en DVD, est à la hauteur de la série. Vous retrouverez les Crawley et leur personnel à la fin des années 20, durant les jours précédant l'arrivée du roi Georges V au manoir. L'effervescence est à son comble et chacun dévoile de façon touchante son attachement à la monarchie britannique. Des vieilles querelles familiales aux rivalités entre domestiques, laissez-vous séduire par le charme de Downton.

■ **« Rêve » chinois** - Arte diffuse à nouveau son documentaire sur *Le Monde selon Xi Jinping*. Comment le petit paria de la Révolution culturelle, est-il devenu le meilleur héritier de Mao ? En quoi sa stratégie procède-t-elle à la fois d'une volonté de revanche sur l'Occident et d'un rêve inquiétant d'unification du monde, sous la bannière communiste ? Quels sont ses relais, en Afrique, en Asie, en Europe même ? Pourquoi le repli

frileux des puissances occidentales fait-il le lit du nouvel impérialisme ? Réponse à ces questions dans une production qui s'appuie sur une masse impressionnante d'archives et de témoignages inédits.

■ **Le retour du Baron noir** - La nouvelle saison de la série (à partir du 10 février sur Canal +) s'annonce passionnante. Intrigues, jeux d'appareils, violence feutrée, sur fond d'insurrection et de déchainement populiste. L'ancien monde et le nouveau aux prises avec l'actualité. À ne pas manquer.

■ **Espion, lève-toi !** - Nos lecteurs n'ont pas pu manquer la série *Le Bureau des Légendes*, qui retrace, de façon très réaliste, la vie des agents les plus exposés de la DGSE. Canal + vient de diffuser la bande annonce de la 5^e saison. Encore quelques semaines à attendre avant de retrouver « Malotru », « Rocambole » et « Moule à gaufre »...

Théâtre

■ **Théâtre de la Gâterie**. Les troupes de théâtre amateur procurent parfois un plaisir que les compagnies professionnelles ne parviennent pas toujours à satisfaire. En attestent le Théâtre de la Gâterie et son dernier spectacle, *Racine se répète*. Le pitch : une troupe décide de monter *Andromaque* de Racine ; une nouvelle séance de répétition débute, quand les acteurs apprennent qu'une des leurs vient de se suicider ; la cause ? Une histoire d'amour contrariée. Alors les masques tombent et la troupe se déchire. Les siècles passent, les passions humaines restent les mêmes. Les auteurs mêlent harmonieusement le texte de Racine et leur propre texte. « *Du théâtre dans le théâtre* », commente l'un d'eux.

Prochaines représentations à Rennes le 14 mars et le 25 avril. La pièce tournera ensuite en Bretagne tout l'été. Renseignements par mail : theatre.gaterie@gmail.com

Le mouvement royaliste

La Nouvelle Action royaliste

Le 39^e Congrès de la NAR

Notre congrès annuel se tiendra à Paris **les samedi 28 et dimanche 29 mars prochains**. Tous les adhérents à jour de cotisation peuvent y participer. Le samedi, le congrès commencera à 10h précises. Accueil à partir de 9h30 dans nos locaux.

Outre la motion de politique générale, **deux motions thématiques** seront soumises cette année au vote de nos adhérents :

- la démocratie participative
- résister à la Chine

Nos adhérents recevront prochainement une documentation complète sur le congrès qui se déroulera comme suit :

Samedi 28 mars :

- présentation du rapport de politique générale par le comité directeur, échange
- travaux en commission sur les motions
- finalisation des deux motions thématiques en assemblée générale

Dimanche 29 mars :

- vote des motions thématiques
- point sur les questions d'organisation, de propagande, de développement du journal
- vote de la motion de politique générale

Le samedi 28 mars à partir de 18h00, un cocktail accueillera l'ensemble de nos adhérents et sympathisants. Merci de nous signaler par avance votre présence (par tél : 06 43 11 36 90 ou par courriel : lejourn@nouvelle-action-royaliste.fr)

Vous pouvez adhérer à la NAR et participer à l'ensemble des activités du mouvement sur simple demande adressée par courrier ou par mail à notre siège.

Publications

■ Le livre de François Gerlotto, *Cataclysme ou transition : l'écologie au pied du mur* est disponible sur demande adressée via notre site (<http://nouvelle-action-royaliste.fr>) ou à nos bureaux (19,80 euros, frais de port compris.)

Mercredis de la NAR

Chaque mercredi, nous accueillons dans nos locaux nos amis et sympathisants de la NAR pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

La conférence se déroule de 20h à 22h dans nos locaux, 38, rue Sibuet, 75012 Paris. Métro Picpus. (entrée libre, participation aux frais de 2 €). Un repas amical est servi à l'issue des débats (participation aux frais : 7 €)

Mercredi 12 et 19 février :

Pas de réunion en raison des vacances scolaires.

Mercredi 26 février :

David Djaïz, pour son livre *Slow Démocratie*

Mercredi 4 mars :

Jean-François Colosimo pour son livre *La religion française*

Mercredi 11 mars :

Emmanuel Todd pour son livre *La lutte des classes en France au XXI^e siècle*

Vidéos de la NAR

Toutes les conférences de la saison 2017-2018 sont disponibles sur notre chaîne YouTube et depuis le site « Archives royalistes ». Voici la liste de nos dernières publications :

Mercredi 16 octobre : Philippe Arondel. Sur le thème « l'avenir du syndicalisme chrétien ».

Mercredi 27 novembre : colonel René Cagnat. Sur le thème : La région centre-asiatique et l'Europe en tant que proie des superpuissances et de l'islam.

Mercredi 4 décembre : Françoise Germain-Robin. Pour la présentation de son livre, en collaboration avec feu Luc Beyer de Ryke : *Congo, mémoires à vif*.

Mercredi 22 janvier : Nicolas Palumbo et Bertrand Renouvin, dans un débat sur la réforme des retraites et la révolte sociale.

Événements

Conférence

Nos amis Madeleine et Philippe Arondel animeront **le samedi 22 février de 15h00 à 19h00** une conférence débat sur le thème « Libéralisme économique : quel regard chrétien ? », au prieuré Saint-Thomas, 29, rue du Prieuré Saint-Thomas, BP 80001 – 28231 – Épernon. Inscription auprès des organisateurs (par tél : 02 37 83 60 01 ; par courriel : www.prieure-saint-thomas.fr)

Maison de France



■ Les princes et les princesses artistes de la famille d'Orléans ont décidé de s'unir afin d'exposer ensemble leurs œuvres lors d'une exposition à Paris **du 6 au 19 mars 2020** à la galerie Not a gallery, 204, avenue Raymond-Poincaré, Paris XVI^e.

Une façon pour les princes de se retrouver, d'échanger et de faire découvrir à un public plus large leurs créations, que ce soit dans le domaine de la peinture, du dessin, de l'aquarelle, de la photographie, de la marquerie de paille ou encore de la création d'objets.

À cette occasion, chaque artiste a décidé d'offrir une œuvre, qui sera vendue au profit de la Fondation Claude Pompidou.

■ Le prince Eudes de France, duc d'Angoulême, frère cadet de Monseigneur le comte de Paris, a été intronisé récemment parrain du Groupement de recrutement et de sélection d'Ile de France du **8^e Bataillon de Chasseurs à pied**.

Ce régiment est l'héritier d'un bataillon de Chasseurs créé en 1838 par le prince Ferdinand-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans (1810-1842), ancêtre de l'actuel duc d'Angoulême.

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin

Directeur adjoint : C. Barret

Rédacteur en chef : N. Palumbo

Maquette/SR : E. Micheletti

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejourn@nouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

o Je m'abonne à Royaliste

VERSION PAPIER o TROIS MOIS (20€) o SIX MOIS (30€) o UN AN (50€) o UN AN SOUTIEN (120€)

VERSION PDF o UN AN (40 €) o UN AN SOUTIEN (50€)

o Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Téléphone portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS



par Bertrand Renouvin

Moi et le chaos

Cela fait plus de deux mois que le mouvement contre la réforme des retraites a débuté. Cela fait plus d'un an que, samedi après samedi, les Gilets jaunes descendent dans la rue. Ces événements se composent pour former une situation inhabituelle et parfois inédite.

La grève à la SNCF et à la RATP est une protestation classique mais sa durée ne l'est pas. La mobilisation massive et spectaculaire des avocats, qui ont reconduit leur grève, ne s'était jamais vue - et celle du personnel des hôpitaux publics a débuté voici presque un an. Depuis le 5 décembre, les cadres, sous l'égide de la CFE-CGC, sont nombreux dans les défilés syndicaux. Dans les lycées, les épreuves de contrôle continu ont révélé la malversation et l'improvisation de la réforme Blanquer. Lycéens et professeurs sont de toutes les manifestations, en grand nombre, et se retrouvent pour organiser le blocage des lycées et le report des examens, malgré le déploiement des forces de police. S'ajoutent les chahuts organisés lors des déplacements de ministres et les réunions des candidats de la majorité - sans oublier la fuite d'Emmanuel Macron, conspué au théâtre des Bouffes du Nord.

La durée et l'intensité de ce mouvement multiforme met en évidence les échecs tactiques de l'Élysée et de Matignon. Malgré la gêne provoquée par les grèves dans les transports, l'opinion publique est restée majoritairement favorable aux luttes en cours. La « pédagogie » de la réforme des retraites a été fracassée par l'avis du Conseil d'État et par l'étonnante somme d'invéraisemblances et de mensonges qui ressortent des prévisions chiffrées officielles. Dans leur grande majorité, les Français sont désormais persuadés que le système de la retraite à points conduira à une baisse des pensions. Sur ce terrain, le gouvernement a perdu la bataille et, même s'il impose sa réforme au Parlement, il restera exposé à la censure du Conseil constitutionnel.

Comme si le procès en amateurisme ne suffisait pas, le gouvernement et sa majorité parlementaire sont tombés dans l'ignominie en refusant l'amendement qui portait de cinq à douze jours le congé parental lors du décès d'un enfant. Madame Pénicaud a osé arguer qu'il ne fallait pas accroître la charge des entreprises. Elle s'est en outre couverte de ridicule puisque le président du Medef a demandé un nouveau vote - sans doute parce qu'il s'inquiète de la colère des salariés du privé qui n'ont pas la possibilité de manifester. En phase avec Geoffroy Roux de Bézieux, Emmanuel Macron a « demandé au gouvernement de faire preuve d'humanité » comme s'il voulait signifier que, dans les affaires courantes, la gestion est inhumaine ! Chez cet

homme qui se vante de ses diplômes et de sa haute culture, c'est tout de même étonnant, cette absence de maîtrise du langage...

Emmanuel Macron n'est pas le seul à révéler ses arrières-pensées et ses carences intellectuelles à l'occasion d'un débat crucial. Alors que la jeune Mila était la cible d'une campagne de persécution pour ses propos injurieux à l'égard de l'islam, Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, a osé déclarer que l'insulte à la religion constituait une « atteinte à la liberté » alors que la liberté d'expression est inscrite dans la Déclaration de 1789. Comme le Parquet avait ouvert contre Mila une information judiciaire pour « provocation à la haine religieuse » - elle fut vite retirée - nous pouvons craindre une progression des complaisances communautaristes dans les esprits de la classe dirigeante et dans les faits. Cultiver la tension religieuse dans une période d'intenses tensions sociales, c'est le comble de l'irresponsabilité.

Somme toute, Emmanuel Macron s'affiche et s'affirme comme la cause première du chaos. En juin 2017, je me suis trompé en écrivant que le vainqueur et son clan seraient d'une dangereuse efficacité. La macronie adhère à l'idéologie de l'efficacité⁽¹⁾ mais l'hypercentralisation du pouvoir et l'hyper-suffisance d'Emmanuel Macron, aggravés par le cynisme de hauts commis affairistes, provoquent des cascades de désordres. Quand le chef de la République en Marche, qui réside à l'Élysée, ne parvient pas à se faire obéir d'un Villani, quand le ministre de l'Intérieur tente de masquer par voie de circulaire une prochaine déroute électorale, quand un ministre s'efforce de faire plaisir au patronat, chacun peut constater que les ressorts du pouvoir sont à nu, et que l'autorité politique a disparu. Pour tenter de maîtriser la colère populaire, il ne reste plus que la répression policière et judiciaire - jusqu'au jour où les policiers en auront marre de protéger le clan des cyniques et des corrompus, jusqu'au jour où les juges redresseront la tête.

Pour l'heure, la macronie se croit hors d'atteinte grâce à la force des institutions. Erreur ! La V^{ème} République avait organisé un système de médiations qui a été détruit par le quinquennat. Le Président ne peut plus et ne veut plus être un arbitre. Dès lors, le pays en crise se trouve privé de recours. A la violence des réformes élyséennes, il répond par une violence encore contenue. Mais en haut lieu, ils jouent avec le feu. ■

(1). Lire sur mon blog le billet de René Fiévet : « Macron, l'humanité et l'efficacité ».

Sommaire

- Page 2** - Des communes en semi-liberté. – Des ressources trop dépendantes de l'État.
- Page 3** – La Navale à l'heure des choix. – L'Écho du net.
- Page 4** – Belgique : un désastre en douceur – Voix étrangères. – Les Faits marquants.
- Page 5** – Conflits ethniques en Inde.

- Pages 6 et 7** – Écologie : à quels niveaux agir ?
- Page 8** – Julian Assange. – Dans les revues.
- Page 9** – Le regard politique princier.
- Page 10** – Ruth Zylberman. – Théâtre. – Sur les écrans.
- Page 11** – Le mouvement royaliste.
- Page 12** – Éditorial : Moi et le chaos.